



# L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/261

Givrins, décembre 2024



## LE MOT DE LA SYNDIQUE

Une année d'une intensité exceptionnelle pour notre commune s'achève. Elle a été marquée par de précieux instants de fête, de partage et d'amitié, sources du plaisir du vivre ensemble dans notre beau village. Alors que nous nous apprêtons à ouvrir un nouveau chapitre, par le biais du passage à l'an nouveau, qu'il soit placé sous le signe du bon sens et de la cohésion. Puisse 2025 nous apporter des occasions nouvelles de réalisation et de concrétisation de nos aspirations les plus profondes.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, entourés de ceux qui vous sont chers ! Une période synonyme de joie, de repos bien mérité et de renouveau. Une pensée toute particulière à ceux qui sont touchés dans leur santé ou qui traversent un moment de tristesse. Ensemble, poursuivons ce beau chemin, avec confiance et détermination ! **Belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.**

*R. Zellweger, Syndique de Givrins*

## VENTE DES SAPINS DE NOËL

La traditionnelle vente des Sapins de Noël aura lieu dans la forêt au « Pré-de-la-Maison » (*en haut de la route de la Bellangère, prendre à gauche, sur le chemin du Pré-de-la-Maison*)

**le samedi 14 décembre 2024, de 09h00 à 11h00.**

Venez choisir votre sapin sur pied. Il vous en coûtera CHF 20.- pour un sapin coupé à la minute par un solide bûcheron du Groupement forestier « La Colline ».

***Le vin chaud et le jus de pomme vous seront servis sur place !***



# COUPE DE L'ARBRE DE LA MUNICIPALITE

Une jolie coutume du 17<sup>ème</sup> siècle qui perdure à Givrins...



**Samedi 28 décembre 2024**, dès 15h30, la Municipalité donne rendez-vous à toute la population devant l'Auberge communale « Au Sapin », afin de débiter le foyard qu'elle aura abattu le matin même ! Vous avez la possibilité de faire une mise sur le bois débité. Le bois vous sera livré à domicile et l'argent récolté sera versé, cette année, à la Jeunesse de Givrins.

***Cette manifestation a lieu par tous les temps.***

## FENÊTRES DE L'AVENT

Date	Hôte(s)	Lieu	Heure
01.12	Illumination du Sapin	Place du village	Voir programme
02.12	Municipalité	Rte de la Bellangère 6	18h00-19h30
04.12	Familles Lecoultre	Rte de Trélex 10b et 10c	19h30-21h30
06.12	Boulangerie Marius	Rte de la Scie 1	17h00-19h30
09.12	F. + P. Monney	Rte de la Gare 7c	Dès 18h00
11.12	N. + P. Bechtel et L. + Y. Pradervand	Ch. du Pont-de-Terre 2	17h00-20h00
12.12	F. Lagier et P. Remandet	Ch. du Carre 13b	18h00-20h00
13.12	C. + C. Nardone	Ch. des Oiseaux 7	18h00-20h00
14.12	R. Zellweger et A. Gorka	Ch. En Chanay 12	18h00-20h00
15.12	C. + M. Boutin	Rte des Marettes 15	18h00-20h00
16.12	Familles Monney et Limat	Rte de la Bellangère 22	18h30-20h30
17.12	Ecole de Givrins	Ch. des Grands-Records	Cortège et soupe dès 18h00
18.12	Auberge « Au Sapin »	Rte de Genolier 1	Soirée « cartes » dès 19h00
18.12	GAG, la Revue	Rte de la Bellangère, grange à foin	18h00-20h00
19.12	L. Furer et L. Scheidegger	Rte de la Gare 7b	17h00-22h00
22.12	M. + G. Nardone	Rte de la Gare 7c	Dès 17h00
23.12	L. Merrill et R. Grahn	Rte de la Scie 26	17h30-19h30

## LES TABLES DE NOËL

### Célébrez les Fêtes ensemble !



- ★ Vous souhaitez partager l'esprit de Noël et recevoir chez vous un-e senior de votre région pour un repas festif dans une atmosphère familiale ?
- ★ Vous êtes retraité-e et désirez rejoindre une Table de Noël chez des volontaires de votre région ?

**Inscrivez-vous, ils se réjouissent de vous recevoir !**

**Lieu :** dans tout le canton de Vaud

**Dates :** entre le lundi 16 et le jeudi 26 décembre 2024

**Participation :** repas offert par les hôtes

**Renseignements et inscriptions :** Mehregan Joseph, coordinatrice Tables conviviales au 021 646 17 21 ou par mail à [mehregan.joseph@vd.prosenectute.ch](mailto:mehregan.joseph@vd.prosenectute.ch)

**→ Jusqu'au vendredi 6 décembre 2024**

---

## TABLE DE LA CANTONALE

Cet été, durant les trois semaines de la Cantonale FVJC, nous avons toutes et tous pu admirer la belle table en pierre siégeant fièrement au centre de la place de fête !

Traditionnellement, cette table est un lieu de rassemblement et de rencontre pour les différentes jeunessees, lors de la Cantonale FVJC. Elle est le symbole de la solidité des traditions et du lien qui unit toutes les générations vaudoises autour de la culture et des valeurs FVJC.



Notre commune a le privilège de continuer à accueillir cette table durant les 5 prochaines années, jusqu'à la prochaine Cantonale FVJC.

Située vers le Stand de Tir, la table nous invite toutes et tous à s'y arrêter, passer un bon moment, apprécier la belle vue, partager les merveilleux souvenirs de la Canto et à nourrir les amitiés.

***Il va de soi que la Municipalité vous demande de laisser ce lieu propre et de respecter le voisinage selon le règlement de police en vigueur.***

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES DES PINS ET DES CEDRES

Les papillons appelés les processionnaires du pin redoublent d'activité dans la région lémanique depuis les années 1980. Les nids gris argentés qu'ils tissent dans les couronnes des pins se remarquent particulièrement bien. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a décidé de mettre à jour la législation à ce sujet et a prononcé un arrêté en date du 7 décembre 2005 qui stipule que :



*« Tous les nids dans les endroits destinés à l'accueil du public (...), dans les jardins et dans les parcs doivent être coupés et détruits par le feu. Les communes sont chargées d'appliquer cet arrêté. » Dès lors, nous demandons à chaque propriétaire concerné d'effectuer l'éradication des nids jusqu'au 31 janvier 2025. »*

Pour rappel, les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer de graves troubles ou des réactions allergiques violentes.

**Passé le délai du 31 janvier 2025, nous effectuerons un contrôle et si nécessaire entreprendrons les travaux d'élimination aux frais des propriétaires concernés.**

En cas de nids difficiles d'accès ou de problèmes, le service forestier reste à votre disposition pour toute information au **076 362 11 89**.

---

## DENEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES ET DES CHEMINS PRIVES

La chaussée et les trottoirs doivent rester libres, y compris autour de la place face au poids public, au croisement de la route des Marettes et de la route de la Scie, ceci tout au long de l'année. La commune, ainsi que le responsable du déneigement, déclinent toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait survenir suite au mauvais stationnement d'un véhicule. La Municipalité se réserve le droit de sanctionner si ces directives et la signalisation ne sont pas respectées.

En cas de fort enneigement et d'incapacité momentanée de rejoindre le haut de la route de la Bellangère, les véhicules peuvent être stationnés sur le parking du collège « Les Grands Records » en face de la gare ou au « Pré de Gym » en face du temple. Il convient **d'éviter absolument de laisser tout véhicule dans le virage « En Verdun »** (en-dessous de la croisée de la route de la Bellangère et de la route de Sodome).



## CIRCULATION ROUTIERE – BACS DE SEL A NEIGE



Chaque hiver, plusieurs bacs de sel à neige sont déposés aux endroits habituels. Le sel est prévu pour une utilisation **sur le domaine public uniquement**, afin de rendre l'endroit praticable. Utilisez-le à bon escient !

Quant à notre Service de voirie, il met tout en œuvre pour dégager routes et trottoirs le plus rapidement possible. N'étant cependant pas en mesure de se multiplier, il ne peut pas déneiger partout en même temps. Merci de votre compréhension.

**Piétons ; attention !** Pour éviter les chutes, portez des chaussures offrant un bon maintien et munies de semelles crantées ! Vous aurez un meilleur équilibre et parviendrez à destination en toute sécurité.

---

## RECENSEMENT DES CHIENS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

Nous vous rappelons l'art. 9 de la loi sur la police des chiens :

« Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale :

- a) toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal ;
- b) toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur ;
- c) tout changement d'adresse ;
- d) le décès de son animal ».



**Pour les nouveaux chiens qui n'ont pas été recensés en 2024, nous vous prions de bien vouloir venir l'annoncer avec le carnet de vaccination d'ici au 1<sup>er</sup> mars 2025 à l'Administration communale, pendant les heures d'ouverture.**

## OBJETS TROUVES

La Municipalité vous informe que, régulièrement, des objets sont ramenés au guichet de l'administration communale (clés de voiture, d'habitation, porte-documents, lunettes, etc.).

N'hésitez donc pas à nous solliciter si vous avez perdu quelque chose.



*La Municipalité*

---

## ADMINISTRATION COMMUNALE

### Changement des horaires d'ouverture dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025

A compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**, l'administration communale sera ouverte au public aux horaires suivants :



- ★ **Lundi** de 17h30 à 19h00
- ★ **Mardi** de 07h30 à 11h30
- ★ **Jeudi** de 07h30 à 11h30

Dans le cas où il vous serait impossible de vous présenter dans les tranches horaires ci-dessus, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous à l'adresse [habitants@givrins.ch](mailto:habitants@givrins.ch) ou par téléphone au 022 369 90 20.

*La Municipalité*

## FERMETURES – HORAIRES DURANT LES FÊTES



**AUBERGE « AU SAPIN »** (tél. : 022/369.18.01)

E-mail : [nathaly.michaud@bluewin.ch](mailto:nathaly.michaud@bluewin.ch) – Site internet : [www.ausapin.ch](http://www.ausapin.ch)

**Fermatures :** mardi 24 décembre 2024 au soir et mercredi 25 décembre 2024 ;  
du dimanche 29 décembre 2024 au jeudi 2 janvier 2025 inclus.

**Réouverture :** dès le vendredi 3 janvier 2025 aux horaires habituels.

**Fenêtre de l'Avent : mercredi 18 décembre 2024, dès 19h00  
pour une soirée « cartes »**



**MARIUS – Boulangerie & Pâtisserie** (tél. : 022/369.13.42)

E-mail : [marius@marius-patisserie.ch](mailto:marius@marius-patisserie.ch) – Site internet : [www.marius-patisserie.ch](http://www.marius-patisserie.ch)

***N'oubliez pas de passer commande pour vous régaler durant les Fêtes !***

**Ouverture :** du lundi 23 au mardi 31 décembre 2024 7h00 – 14h00  
Lundi 6 janvier 2025 7h00 – 18h30

**Fermeture :** du mercredi 1<sup>er</sup> au vendredi 3 janvier 2025 inclus.

**Réouverture :** dès le jeudi 4 janvier 2025 aux horaires habituels.

**Fenêtre de l'Avent : vendredi 6 décembre 2024, entre 17h00 et 19h30,  
avec la présence du Saint-Nicolas**

### ADMINISTRATION – MUNICIPALITE – DECHETS

**Le guichet de l'administration** communale sera fermé du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025. Réouverture aux nouveaux horaires dès le lundi 6 janvier 2025.

**La Municipalité** siègera pour la dernière fois en 2024 le lundi 16 décembre. Elle reprendra sa première séance de l'année 2025 le lundi 6 janvier, à 19h30.

**Ramassage des ordures ménagères :** le lundi 23 décembre 2024 et le lundi 30 décembre 2024, aux heures habituelles. Nous vous rappelons que le dépôt des sacs se fait le jour du ramassage, avant 09h00. **Pas de dépôt la veille !**

**Déchetterie :** Fermeture les mardis 24 et 31 décembre 2024. Ouverture aux horaires habituels les samedis 21 et 28 décembre 2024.

# JEUNESSE DE GIVRINS

---

## SOUPER RACLETTE

**VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2024**

Caveau ouvert dès 21h

**SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2024**

- 19h30 Apéro - 20h Souper raclette
- Grande salle de Givrins
- 25.- par personne
- Réservations au : 078 722 15 01  
jusqu'au 04.12

